

Annexe 7 : Ordre de Domiciliation

Un ordre de domiciliation est recommandé en vue de faciliter la gestion pour notre service comptabilité/finances.

Le (la) soussigné(e)
(au nom de qui les créances sont établies)

Nom complet
Nom de l'enfant
Rue, N°
C.P , Localité
Pays

cases réservées au créancier

prie la firme
(qui établit les créances)

portant le no ID créancier

d'encaisser à partir de ce jour et jusqu'à
révocation expresse toutes créances

auprès de la banque

Nom	CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE
Rue, N°	44, BOULEVARD JOSEPH II
C.P , Localité	L-1840 LUXEMBOURG
LU72ZZZ0000000000000042200	
Nom	BGL BNP Paribas
Rue, N°	50, avenue J.F. Kennedy
C.P , Localité	L-2951 Luxembourg

par le débit du compte bancaire

IBAN: L U
BIC: L U L

(*) titulaire du compte

Nom complet
Rue, N°
C.P , Localité
Pays

Lieu _____	Date _____
Signature(s) pour accord	
Le donneur d'ordre	Le titulaire du compte (*)
(*) Exigé seulement si les factures ne sont pas émises au nom du titulaire du compte	

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélèvement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.

Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé. L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois ; il reste valable jusqu'à révocation.
Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.